

Évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR – UCCSA, Union des Communautés de Communes du Sud de l’Aisne

Analyse des incidences du SCoT sur les sites Natura 2000

Annexe n°3 à la délibération du
Comité syndical du 9 juillet 2021,
Analyse des résultats de l’application
du Schéma de Cohérence Territoriale
sur la période 2015-2021 et maintien en vigueur

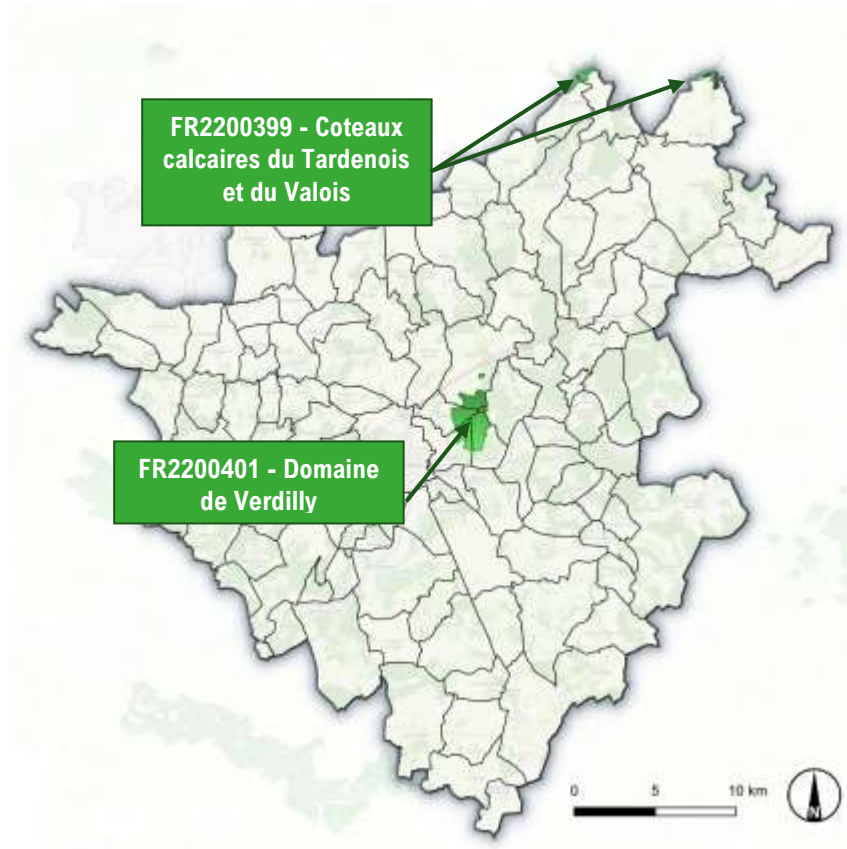


1. Préambule	3
2. Analyse	4
Coteaux calcaires du Tardenois	4
Domaine de Verdilly	6

1. Préambule

Le territoire de l'UCCSA est concerné par 2 sites Natura 2000 :

- FR2200401 - Domaine de Verdilly
- FR2200399 - Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois



La présente analyse consiste à comparer les informations mentionnées dans les formulaires standards de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel les plus récents (janvier 2021) et ceux datant de 2015.

Sur cette base, les principales évolutions sont relevées et une évaluation du rôle du SCoT sur ces évolutions est proposée.

Nb : les informations mentionnées dans le chapitre « Évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 » du SCoT s'avèrent en grande partie erronées (page 79 du tome 3 du rapport de présentation). C'est pour cette raison que les données INPN – 2015 ont été directement mobilisées.

2. Analyse

Coteaux calcaires du Tardenois

Ce que prescrit le D00 :

Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques, en y permettant les activités compatibles avec la pérennisation du réservoir et en y interdisant toutes les activités incompatibles avec la préservation de la biodiversité.

Evolution de la superficie du site

- 2015 : 329 ha
- 2021 : 301 ha

Evolution des classes d'habitats recensés sur le site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture 2015	Pourcentage de couverture 2021
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %	2 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	45 %	45 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	35 %	35 %
N14 : Prairies améliorées	8 %	8 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %	10 %

Evolution des habitats communautaires

Code – intitulé (Habitats prioritaires)	Couverture 2015	Couverture 2021	Superficie (ha) 2015	Superficie (ha) 2021	Conservation 2015	Conservation 2021
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	0,09 %	0,05 %	0,3	0,15	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0 %	0,01 %	0,03	0,03	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0 %	0 %	0,01	0,01	Bonne	Moyenne / réduire
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	3,84 %	7,41 %	12,62	21,87	Bonne	Bonne
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux (Molinion caeruleae)	0,5 %	0,07 %	1,64	0,2	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite

Code – intitulé (Habitats prioritaires)	Couverture 2015	Couverture 2021	Superficie (ha) 2015	Superficie (ha) 2021	Conservation 2015	Conservation 2021
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	0,65 %	0,77 %	2,15	2,28	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,21 %	0,63 %	0,7	1,87	Bonne	Moyenne / réduite
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0 %	0,01 %	0,01	0,03	Bonne	Moyenne / réduite
7230 - Tourbières basses alcalines	0,08 %	0,55 %	0,25	1,62	Bonne	Moyenne / réduite
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	2,13 %	3,31 %	7,43	9,75	Moyenne / réduite	Bonne

Evolutions notables

- Le périmètre du site Natura 2000 a été réduit d'environ 28 ha, dont 15,6 ha sur le périmètre de l'UCCSA.
- La surface des habitats communautaires a en revanche progressé de 12,7ha. Seule la surface des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires et des eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp ont été réduite (-1,44ha ; -0,15ha). Les autres habitats communautaires ont vu leur surface progresser.

Le niveau de conservation de plusieurs habitats communautaire s'est dégradé : les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'alyso-sedion albi ; les marais calcaires à cladium mariscus et espèces du caricion davallianae ; les sources pétrifiantes avec formation de tuf et les tourbières basses alcalines. Seules les forêts alluviales à alnus glutinosa et fraxinus excelsior ont vu leur niveau de conservation s'améliorer.

Evaluation de l'incidence du SCoT sur le site des Coteaux calcaires du Tardenois

3 communes de l'UCCSA sont concernées par le périmètre du site des Coteaux calcaires du Tardenois : Loupeigne, Mareuil-en-Dôle et Dravegny. Loupeigne et Dravegny ne possèdent pas de document d'urbanisme.

Mareuil-en-Dôle dispose d'une Carte Communale, approuvée le 18 novembre 2009 : le secteur de la commune concerné par le site Natura 2000 est classée en zone NC (Non Constructible).

Les prescriptions du DOO n'ont donc pas été spécifiquement transcrites dans les documents d'urbanisme locaux.

Aussi, **le rôle du SCoT sur l'évolution du site des Coteaux calcaires du Tardenois apparait neutre.**

Domaine de Verdilly

Ce que prescrit le D00 :

Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques, en y permettant les activités compatibles avec la pérennisation du réservoir et en y interdisant toutes les activités incompatibles avec la préservation de la biodiversité.

Evolution de la superficie du site

- 2015 : 595 ha
- 2021 : 595 ha

Classes d'habitats recensés sur le site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture 2015	Pourcentage de couverture 2021
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %	5 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	94 %	94 %

Habitats communautaires

Code – intitulé (Habitats prioritaires)	Couverture 2015	Couverture 2021	Superficie (ha) 2015	Superficie (ha) 2021	Conservation 2015	Conservation 2021
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0%	0%	0,01	0,01	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,01%	0,01 %	0,05	0,05	Bonne	Bonne
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux (Molinion caeruleae)	0,08%	0,08 %	0,5	0,5	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	0,33%	0,33 %	1,95	1,95	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,32%	0,32 %	1,9	1,9	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	29,34%	29,34 %	174,6	174,6	Bonne	Bonne
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	20,64%	20,64 %	122,8	122,8	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	0,64%	0,64	3,8	3,8	Bonne	Bonne

Evolution notable

- Sur la base des formulaires standards de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, aucune évolution n'est constatée.

Evaluation de l'incidence du SCoT sur le site des Coteaux calcaires du Tardenois

5 communes de l'UCCSA sont concernées par le périmètre du site du Domaine de Verdilly : Brasles, Epieds, Gland, Mont-Saint-Père et Verdilly.

Epieds, Gland et Mont-Saint-Père ne possèdent pas de document d'urbanisme.

Brasles dispose d'un PLU approuvé le 23 mars 2009 et modifié le 27 mars 2012 : le secteur de la commune concerné par le site Natura 2000 est classé en zone N – Naturelle, en partie doublé d'un Espace Boisé Classé.

Verdilly dispose d'une carte communale approuvée le 25 août 2006 : le secteur de la commune concerné par le site Natura 2000 est classé en zone NC (Non Constructible).

Les prescriptions du DOO n'ont donc pas été spécifiquement transcrites dans les documents d'urbanisme locaux.

Aussi, **le rôle du SCoT sur l'évolution du site du Domaine de Verdilly apparaît neutre.**